

## Secteur du cacao et industrie du chocolat : 20 ans après l'engagement d'éradiquer le travail des enfants

Pauvreté extrême, déforestation massive, violations des droits humains avec notamment le travail des enfants, dépendance aux pesticides : les défis que le secteur du cacao doit affronter sont plus importants que jamais.

En 2001, l'industrie chocolatière signait le Protocole Harkin-Engel et s'engageait à éliminer les pires formes de travail d'enfants et le travail forcé de leur chaîne d'approvisionnement. Depuis les deux dernières décennies, de graves problèmes dans le secteur du cacao persistent. Les promesses de l'industrie du chocolat sont restées lettre morte.

### Le bilan de deux décennies d'interventions volontaires : des promesses brisées et non concrétisées

Nous sommes en 2001 aux États-Unis, le travail des enfants et la traite humaine dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana défraient la chronique. Les consommateurs sont sous le choc et se demandent si le cacao de leur chocolat est cultivé par des esclaves. La réaction politique ne se fait pas attendre, puisque selon l'Organisation internationale du travail (OIT), la traite des enfants est une forme d'esclavage. Elle fait partie des « *pires formes de travail des enfants* », qui selon la Convention n° 182 de l'OIT, doivent être éliminées immédiatement. Un énorme lobbying perfide de l'industrie du chocolat, alors en pleine croissance économique, se met en place pour une approche volontaire contre une réglementation contraignante. C'est dans ce contexte que le Protocole Harkin-Engel voit le jour et est signé en octobre 2001 par huit multinationales du cacao. Les signataires s'engagent à prendre des mesures concrètes pour identifier et éliminer le travail des enfants et à mettre en place un système de certification efficace. L'échéance étant fixée à 2005. Échéance qui a sans cesse été repoussée. L'histoire du Protocole Harkin-Engel dure depuis maintenant vingt ans et se résume effectivement à des promesses non tenues, à des échéances manquées et à des objectifs revus à la baisse. Comme notamment en 2010, où une nouvelle proposition d'objectif est mise sur la table : « *réduire de 70 % le travail des enfants à l'horizon 2020* ». L'accord reposant sur une base volontaire, aucun contrôle n'est effectué.

Des efforts ont été certes réalisés par des entreprises dans le secteur du cacao, mais ils ont été largement insuffisants pour résoudre les problèmes. En plus, les entreprises ne sont pas sujettes à des sanctions pour non-respect de l'accord.

**Au cours des dernières années, des études d'évaluation de l'accord sont cependant mises en place.** A la demande du ministère américain du travail, le NORC (National Opinion Research Center) de l'Université de Chicago a donc mené une **évaluation sur le travail des enfants et le travail dangereux des enfants tels que définis par les conventions de l'OIT** dans la production de cacao dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de la troisième évaluation indépendante dans le cadre du protocole, les deux premières avaient été réalisées par l'université de Tulane

(2008/09, 2013/14). L'objectif principal de l'étude NORC était de mesurer les progrès réalisés (2008/2009 – 2018/2019) dans la réduction du travail des enfants dans les zones de production de cacao.

Comme les deux précédentes études, les résultats de l'étude NORC, publiés au dernier trimestre 2020, indiquent que **le travail des enfants est encore très répandu dans les zones de production de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana**. Les résultats de l'enquête indiquent qu'en 2018-2019, environ **1,56 million d'enfants étaient impliqués dans le travail des enfants dans la production de cacao dans les régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana**. Parmi eux, environ **1,48 million d'enfants étaient impliqués dans un travail dangereux des enfants en 2018-2019**. Ce chiffre ne couvre pas le travail forcé des enfants, l'esclavage des enfants ou la traite des enfants.

### **Le cœur du problème : un prix insuffisant**

Toutes les parties prenantes soulignent que le travail des enfants dans le secteur du cacao ouest-africain prend ses racines dans la pauvreté de cette région. La vaste majorité des quelques deux millions de cacaoculteurs en Afrique de l'Ouest ne gagne pas suffisamment d'argent pour vivre dans la dignité. C'est une réalité que plus personne ne conteste aujourd'hui. Néanmoins, l'industrie et les négociants continuent de tirer les prix des fèves de cacao vers le bas pour générer d'énormes profits, ce qui freine tout progrès. **Pourtant un prix juste et équitable est un des remparts les plus efficaces contre le travail des enfants.**

### **Comment intervient le commerce équitable vis-à-vis de ces défis ?**

Le mouvement Fairtrade s'engage à lutter contre l'exploitation et la maltraitance des enfants par le biais des standards et des différents programmes mis en place par les réseaux de producteurs. Les exigences du commerce équitable en matière de travail des enfants sont fondées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum) et sur la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

Le commerce équitable interdit l'emploi d'enfants de moins de 15 ans et aucun enfant de moins de 18 ans ne peut être engagé dans un travail dangereux ou compromettant sa santé, son éducation ou son développement. Si la législation nationale fixe un âge minimum plus élevé pour le travail des enfants, alors le commerce équitable exige que les producteurs respectent la législation nationale. Le respect des standards du commerce équitable est vérifié par FLOCERT, une société indépendante, certifiée ISO, et comprend des audits annoncés et inopinés des organisations de producteurs certifiées et des exploitations de leurs membres. Une violation des droits de l'Homme, y compris la traite des êtres humains, le travail forcé ou les pires formes de travail des enfants entraîne la suspension et le retrait immédiat de la certification. Des mesures immédiates seront également mises en œuvre pour protéger l'enfant ou les enfants affectés, en travaillant avec les agences nationales de protection de l'enfance et/ou les organisations de défense des droits de l'enfant afin d'assurer un bien-être à long terme.

### **Un prix minimum garanti et une prime de développement Fairtrade**

A côté des standards spécifiques sur le travail des enfants, le système Fairtrade lutte contre l'exploitation des enfants grâce à des prix minimum garantis. Car c'est bien là que la cause des problèmes liés à la culture du cacao commence : alors que le secteur du chocolat représente un chiffre d'affaires de 100 milliards de dollars par an, le cacaoculteur en Côte d'Ivoire ne gagne

qu'un tiers de ce qui est nécessaire pour vivre dignement. **Fairtrade est le seul système de certification qui a une exigence de prix minimum représentant un filet de sécurité pour les producteurs, ce qui offre déjà une différence significative sur les revenus des producteurs.** Le prix minimum Fairtrade a connu une augmentation de 20% pour le cacao conventionnel depuis le 1er octobre 2019. En plus du prix minimum, les coopératives reçoivent une prime de développement de \$240 par tonne qui bénéficie tant aux producteurs qu'à leurs communautés – la prime a aussi connu une augmentation de 20% depuis le 1er octobre 2019. Cette prime est destinée à financer des projets collectifs bénéficiant à l'ensemble de la communauté. Elle est distribuée aux coopératives de producteurs qui décident démocratiquement de son utilisation en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. La prime de développement peut financer des initiatives locales pour améliorer les conditions de vie des communautés : accès à la santé, à l'éducation, accès à l'eau potable...

En plus de ces mesures de prévention et d'éducation, **Fairtrade adopte également une approche inclusive pour prévenir l'exploitation du travail des enfants.** Des projets pilotes ont été lancés dans différents pays du monde. L'approche est particulièrement durable, car les jeunes sont formés au sein des organisations de producteurs et des communautés et participent activement au processus.

Aujourd'hui, environ 323 000 producteurs et productrices de cacao regroupés en 323 coopératives bénéficient des conditions du commerce équitable. La majorité des coopératives de cacao Fairtrade se trouvent en Côte d'Ivoire avec 190 000 producteurs et productrices regroupés dans 208 organisations.

### **L'autonomisation des femmes : un levier pour la filière du cacao**

Le constat est accablant. Dans la majorité des pays producteurs de matières premières telles que le cacao ou le café, les femmes représentent près de 43 % de la main d'œuvre agricole. Leur rôle prédominant dans les mécanismes de développement est reconnu de longue date. Plusieurs rapports ont déjà souligné que plus le niveau d'éducation des femmes augmente, plus le revenu mensuel du foyer augmente et plus la probabilité que les enfants soient impliqués dans le travail d'enfants diminue. Pourtant, les femmes font face à de nombreux freins dans l'accès aux ressources : rémunération, foncier, crédit... 70 % des personnes vivant avec un dollar par jour sont des femmes, tout comme 2/3 des illettrés<sup>1</sup>. Au niveau mondial, seules 14 % des femmes ont un accès à la propriété des terres agricoles<sup>2</sup>.

Ce constat a suscité l'adoption de stratégies « Genres » par de nombreux acteurs, parmi lesquels le mouvement Fairtrade et sa mise en place **d'Ecoles du Leadership des Femmes** qui visent à former la nouvelle génération d'ambassadrices de l'égalité des genres. Le principe innovant d'une Ecole de Leadership a pour ambition de valoriser les actions et la place des femmes au sein des organisations de producteurs, de réunir les plus vulnérables ou isolées via une pédagogie active vers l'entrepreneuriat et l'autonomisation de leur activité. Des formations en finance, négociation et prise de décision mais également sur l'égalité des genres, les droits humains y sont proposées. Elles doivent permettre aux femmes d'occuper des postes dirigeants dans les coopératives et dans leur propre communauté, de siéger dans les instances

---

<sup>1</sup> <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/egalite-des-sexes#:~:text=Les%20chiffres%20sont%20explicitement%203A%2070,gagnent%20que%2010%20%25%20des%20revenus.>

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/publications/>

de décisions mais également de gérer le budget familial. Les coopératives certifiées Fairtrade se veulent donc des espaces d'émancipation privilégiée dans une démarche de progrès humain. Avec des standards renforcés, et contrôlés de manière indépendante, ainsi que des stratégies fortes pour **l'autonomisation des femmes, le mouvement Fairtrade agit donc de manière systémique et holistique pour améliorer les conditions de vie de milliers de producteurs et de productrices de cacao et pour lutter contre le travail des enfants**. Une voie qui devrait être adoptée par tous. Face à l'échec des initiatives volontaires des acteurs de l'industrie du cacao, il est temps que les responsables politiques prennent leurs responsabilités. Vingt années ont été perdues pour montrer que l'autorégulation des fabricants de chocolat ne fonctionne pas ! **L'introduction d'un devoir de diligence contraignant dans la législation avec la mise en place de règles et de sanctions efficaces pour les entreprises qui ne se conforment pas aux obligations, semble désormais être une voie concrète qui renforcera le respect des droits humains, surtout au niveau de l'abolition du travail des enfants.**